



Coupe du Monde 2014

Dames et Hommes

ART. 1 – Organisation

- A -** La Coupe du Monde est organisée par Qubica-A.M.F. et, en France métropolitaine, par le Comité National Bowling de la F.F.B.S.Q. Cette compétition a pour but la sélection d'une femme et d'un homme pour représenter la France à la finale mondiale, fin 2014 (date et lieu non encore déterminés).
- B -** Cette sélection se déroule en trois étapes :
- ◆ Phase par centre : **Jusqu'au 11 Mai 2014**
 - ◆ Phase Régionale : **Les 28 et 29 Juin 2014**
 - ◆ Finale Nationale : **les 30 et 31 Août 2013 à FONTAINE LE COMTE (86)**
- C -** La Coupe du Monde, en France métropolitaine, est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés FFBSQ, de nationalité française, âgés de 16 ans minimum au 31 décembre 2013, à l'exclusion du personnel de Qubica A.M.F. France.
- D -** Les 16 meilleurs joueurs et les 8 meilleures joueuses du classement René Ferrié 2013 sont qualifiés directement pour la finale nationale, sans repêchage. A réception de leur convocation, ces qualifiés(es) doivent confirmer leur engagement et le régler avec un chèque de 16 euros au C.N. Bowling avant le 25 Avril 2014. Les places non pourvues à cette date sont reversées dans les quotas des qualifications régionales (art 5 B).
- E -** Dans chaque phase, que ce soit pour la finale de la phase ou pour la qualification à la phase suivante, les égalités dans les classements sont départagées par la meilleure dernière ligne, ou l'avant-dernière en cas de nouvelle égalité, et ainsi de suite...

ART. 2 – Inscriptions

- A -** Chaque concurrent(e) doit s'inscrire dans un des centres homologués de la ligue régionale dans laquelle son association est domiciliée.
- B -** Droits d'engagement : 16,00 € hors prix des parties.

ART. 3 – Qualifications par centre

- A -** Les centres homologués sont les organisateurs de cette étape, sous le contrôle d'un délégué local désigné par le comité départemental concerné (ou la ligue si le comité départemental n'existe pas). Le responsable du centre et le délégué local en fixent la ou les dates et les horaires dans le respect de la date limite de l'article 1.B.
- B -** Les qualifications se disputent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties; chaque série étant jouée sur la même paire de pistes, avec changement de paire après la première série.
- C -** Dans chaque centre, un seul classement masculin et un seul classement féminin sont établis, scratch, sur le total des quilles abattues. Les résultats sont attestés par le délégué local, qui est garant de la régularité de l'épreuve.

60% des joueurs et 80% des joueuses (résultats arrondis à l'entier supérieur), dans l'ordre des classements respectifs, sont qualifiés pour la finale régionale.

- D* - Les concurrents(tes) règlent, au centre, le prix des parties, au tarif maximum de 3,16 € l'unité.
- E* - Le délégué local transmet les résultats, accompagnés des droits d'engagement, à la Ligue Régionale, au plus tard le 12 mai 2014. L'homologation en tournoi de ces résultats est prise en charge par le C.N. Bowling.

ART. 4 – Phase Régionale

- A* - Elle se déroule dans chaque région administrative, en un lieu choisi par la ligue (ou CSR bowling).
- B* - Les Ligues (ou CSR bowling) sont les organisateurs de cette étape. Ils établissent les horaires en concertation avec le centre d'accueil.
- C* - Chaque concurrent(te) effectue 2 séries de 4 parties. A l'issue de ces 8 lignes les 36 premiers joueurs et les 12 premières joueuses disputent une série supplémentaire de 4 parties. Le classement est établi sur 12 lignes.
- D* - Les parties sont réglées à la Ligue (ou CSR bowling) à un tarif ne pouvant dépasser le tarif maximum en vigueur (3,16€ l'unité).
- E* - Le nombre de qualifiés(ées), par région, pour la finale nationale est fonction du nombre d'engagés(ées). Il est communiqué par le C.N. Bowling à la Ligue, avant le déroulement de cette étape. Il est, au minimum, d'une joueuse et d'un joueur par région organisant cette phase.

ART. 5 – Finale Nationale

- A* - Elle a lieu les 30 et 31 août 2014 à FONTAINE LE COMTE.
- B* - Elle regroupe au total 32 joueuses et 64 joueurs : les qualifiés du classement René FERRIE 2013 (art 1D : maximum 8 joueuses et 16 joueurs) et les qualifiés de la phase régionale (minimum 24 joueuses et 48 joueurs).
- C* - Elle compte pour le Challenge René Ferrié 2014.
- D* - Elle se déroule de la même façon pour les dames et les hommes :
 - ♦ **Qualifications** : Sur 8 parties en 4 séries de 2 lignes, le samedi.
 - ♦ **Demi-Finale** : Les 16 premières et les 32 premiers sont qualifiés pour la demi-finale sur deux séries de 2 lignes.

A l'issue de la demi-finale, les 8 premières et les 16 premiers sur le cumul des 12 lignes sont qualifiés pour la finale à élimination directe.
 - ♦ **Finale** : Le tableau des matchs est établi en fonction du classement à l'issue des demi-finales (1^{er} contre 16^{ème}; 2^{ème} contre 15^{ème} etc...),

Chaque match se joue en 2 parties gagnantes. Il est remporté par la personne qui, la première, a gagné 2 parties et qui se trouve ainsi qualifiée pour le tour suivant.

En cas d'égalité au score sur une partie, on applique la règle de tie-break en « mort subite ».
- E* - Les frais de parties sont pris en charge par Qubica A.M.F. et le C.N. Bowling.

- F* - Les joueurs(euses) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue et au C.N. Bowling.
- G* - **Jusqu'au 15 août 2014**, la ligue concernée par un forfait repêche dans son classement régional. Au-delà de cette date, la ligue du lieu d'accueil de la finale repêche dans son classement régional.

ART. 6 – Récompenses

- A* - Le joueur et la joueuse vainqueurs de la finale nationale sont invités par Qubica A.M.F. et la F.F.B.S.Q. à disputer la finale mondiale.
- B* - Ces deux personnes représentent la France et, de ce fait, portent la tenue officielle de l'équipe nationale. Aucune publicité n'est admise, excepté celle de la Fédération ou du comité organisateur de la finale mondiale.
- C* - Divers lots sont distribués par les annonceurs patronnant la compétition.

ART. 7

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

ART. 8

Qubica A.M.F. Bowling France SA et le C.N. Bowling se réservent le droit d'apporter toute modification à ce règlement ainsi que dans le choix des centres, si les circonstances l'exigent.